

Conditions générales de vente (CGV) - Formation

Désignation

Triangle Traduction-Feriel Temmar est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans l'apprentissage de l'anglais et située à Sceaux. Triangle Traduction - Feriel Temmar conçoit, élabore et dispense des formations en entreprises et aux particuliers à Paris et en île de France en face à face, et par téléphone dans toute la France.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- △ **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Triangle Traduction-Feriel Temmar.
- △ **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- △ **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet

Les actions de formation dispensées par Triangle Traduction-Feriel Temmar rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

La participation aux formations dispensées par Triangle Traduction-Feriel Temmar implique de la part du Client que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Triangle Traduction-Feriel Temmar pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du

Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes (TVA non applicable, art. 293 B du CGI).

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de **Feriel Temmar**. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **Triangle Traduction-Feriel Temmar** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **Triangle Traduction-Feriel Temmar**.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par **Triangle Traduction-Feriel Temmar** au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à **Triangle Traduction-Feriel Temmar** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **Triangle Traduction-Feriel Temmar** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Débit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à **Triangle Traduction-Feriel Temmar** au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, **Triangle Traduction-Feriel Temmar** offre au Client la possibilité :

- △ de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de **Triangle Traduction-Feriel Temmar**, et après accord éventuel de l'OPCA,

- △ de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par Triangle Traduction-Feriel Temmar. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Triangle Traduction-Feriel Temmar distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Triangle Traduction-Feriel Temmar.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client Triangle Traduction-Feriel Temmar se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit

- △ si l'annulation intervient avant le début de la formation : aucun frais d'annulation
- △ si l'annulation vient de l'Organisme de formation, seules les heures effectuées sont dues

Devis et attestation

Pour chaque nouveau type de formation, un devis est adressé par Triangle Traduction-Feriel Temmar au Client. Le devis dûment signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » ou une réponse ferme par courrier électronique doit être adressé à Triangle Traduction-Feriel Temmar.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Triangle Traduction-Feriel Temmar, l'OPCA ou le Client.

A l'issue de la formation, **Triangle Traduction-Feriel Temmar** remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, **Triangle Traduction-Feriel Temmar** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture et des émargements.

Une attestation de présence sera fournie au Client, à sa demande.

Obligations et force majeure

Triangle Traduction-Feriel Temmar ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **Triangle Traduction-Feriel Temmar**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **Triangle Traduction-Feriel Temmar**.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **Triangle Traduction-Feriel Temmar** pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **Triangle Traduction-Feriel Temmar**

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

Triangle Traduction-Feriel Temmar, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Triangle Traduction-Feriel Temmar au Client. Triangle Traduction-Feriel Temmar s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par Triangle Traduction-Feriel Temmar comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Triangle Traduction-Feriel Temmar à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Triangle Traduction-Feriel Temmar à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nanterre sera seul compétent pour régler le litige.